

Recruter plus de handicapés dans l'administration



La proposition d'Eliane Tillieux (PS) : un quota d'au moins 3 % parmi le personnel

► *“Le taux d'emploi des personnes handicapées n'est que de 40 % dans notre pays. La moyenne européenne est de 47 %. On n'est clairement pas bon ! Or, on devrait montrer l'exemple”,* regrette Eliane Tillieux (PS), député wallonne et ex-ministre de l'Action sociale. Elle porte une proposition de décret qui doit être débattu la semaine prochaine en commission.

Il prévoit d'augmenter la proportion de personnes handicapées que les administrations wallonnes seront obligées d'engager. Un minimum de 3 % serait instauré au SPW, dans les provinces, communes, centres publics d'action sociale, inter-

communales, et même au sein d'organismes publics comme les Tec ou la SWDE. C'est déjà le cas au fédéral, alors qu'actuellement, ce seuil n'est que de 2,5 % en Wallonie.

“Certains pensent que le handicap et l'emploi sont deux termes incompatibles. Ils ont tort”, reprend Eliane Tillieux. *“Globalement, le taux actuel de 2,5 % est respecté. 43 CPAS ne l'atteignent pas, dont celui de Namur, mais aussi 54 villes et communes. Au niveau du SPW, ils sont au-dessus des objectifs actuels avec un taux de 2,64 %.”*

POUR S'ASSURER que chaque institution respecte la règle, le décret prévoit des sanctions.

“On respecterait une personne de transition, pour laisser le temps de se mettre en ordre. Mais dès 2021, ceux qui ne seront pas en ordre seront sanctionnés financièrement ou via le refus de certains subsides”, précise la Namuroise.

“Les recruteurs n'ont pas toujours suffisamment à l'œil la problématique du handicap. D'autant que de nombreuses personnes n'apprécient pas de se déclarer comme handicapées lors d'un entretien. Il faudra insérer un volet handicap dans la procédure de recrutement. Pour qu'à résultat égal, on donne la préférence à la personne handicapée, dans une logique de discrimination positive.”

Adrien de Marneffe